



INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) TYPES HABITABLE 2021-2024 LARMOR-LE BELON – LARMOR

Trophée Pierre DUBOIS

7 et 8 septembre 2024 – Larmor-Plage

SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE LARMOR-PLAGE – Grade 5C

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard **30 minutes** avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet. Les modifications sont affichés au tableau officiel d'information qui se situe sur le « **groupe WhatsApp** ».

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement mis en ligne à l'adresse qui se situe sur le « **groupe WhatsApp** ». Le tableau officiel se situe sur les vitres du club de la Société Nautique de Larmor-Plage (SNL).
- 3.2 Le PC course est situé au club de la Société Nautique de Larmor-Plage (SNL).
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 77.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre : **Il n'y a pas de signaux faits à terre.**

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

Date	Format :	Heure premier départ
Samedi 7 septembre 2024	Course en Flotte (Classique)	11h30
	Course Poursuite (Osiris)	11h45
Dimanche 8 septembre 2024	Course en Flotte (Classique)	9h30
	Course Poursuite (Osiris)	9h45
Dimanche 8 septembre 2024	Remise des prix	18H00 au club de la Société Nautique de Larmor-Plage (SNL)

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

- Bateaux classés selon la jauge **CLASSIQUE** : **Pavillon C**
- Bateaux classés en **OSIRIS** : **Flamme ROUGE**

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini en **Annexe PARCOURS**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Parcours Côtiers : Il n'y a pas de bouée de dégagement).

9.3 Le format des courses est :

- Course en flotte pour les Yachts CLASSIQUES.
- Course poursuite pour les Habitables OSIRIS.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Voir en **annexe PARCOURS**.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe PARCOURS**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre :

	Sur BABORD	Sur TRIBORD
Samedi	Bouée latérale Bâbord « L'écrevisse »	Mat arborant un pavillon Orange, voilier « Jour d'Avril »
Dimanche	Mat arborant un pavillon Orange, vedette « Tiaré »	Bouée crayon JAUNE

12.2 **Pour les CLASSIQUE :**

12.2.1 La procédure de départ est donnée suivant la RCV26 avec un signal d'avertissement à 5 minutes avant le départ.

- 12.2.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.2.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF [**§3.3**]. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.2.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.3 Pour les OSIRIS :**
- 12.2.1 La procédure de départ n'est pas donnée suivant la RCV26, RCV29 et RCV30.
Le départ est un départ décalé.
Le Comité de Course ne signal pas le départ prématuré.
Un bateau est en course 5 minutes avant son départ tel que prévu au tableau officiel d'information.
- 12.2.2 Les ordre et les heures de départ de chaque bateau sont affichés au tableau officiel d'information (groupe WhatsApp) à la clôture des inscriptions.
- 12.2.3 Chaque bateau est appelé à la VHF par le Comité de Course environ 2 minutes avant son départ.
- 12.2.4 L'heure du Comité de Course prévaudra pour respecter les heures de départs telles que prévues.
- 12.2.5 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.2.6 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le bateau sera pénalisé de 3 heures ajoutées à son temps de course réel. (Pénalité sans instruction).
- 12.2.7 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Il n'y a pas de changement de parcours.

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre :

	Sur BABORD	Sur TRIBORD
Samedi	L'extrémité du môle de Port Manech	Mat arborant un pavillon Orange, vedette « Tiaré »
Dimanche	Mat arborant un pavillon Orange, voilier « Jour d'Avril »	Bouée latérale Bâbord « L'écrevisse »

- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas avant 19H00 le samedi, et avant 17H00 le dimanche seront classés « DNF ». Ceci modifie les RCV35, A4.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est à 17H30 le dimanche 8 septembre 2024, au club de la Société Nautique de Larmor-Plage (SNL).
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au club de la Société Nautique de Larmor-Plage (SNL).
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au club de la Société Nautique de Larmor-Plage (SNL). Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 1 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un élargement (sortie et retour) est mis en place :
Départ : Le Comité de Course pointe les bateaux qui prennent le départ.
Arrivée : Le Comité de Course pointe les bateaux qui franchissent la ligne d'arrivée.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course, ou qui ne prend pas le départ, doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF canal 77 ou tel Marika BONOR 06 80 02 10 12
- 19.3 **Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 19.4 **LE PORT DU GILET DE SAUVETAGE EST OBLIGATOIRE DES QUE LE BATEAU QUITTE LE PONTON JUSQU'AU RETOUR AU PONTON** (RCV 1.2 et RCV 40).
Le gilet peut être enlevé brièvement à l'intérieur du bateau (cabine).
Rappel : Les combinaisons sèches ne sont pas des équipements individuels de flottabilité

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du Comité de Course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du Comité Technique ou du Comité de Course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **20 minutes** avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés en arborant le guidon du club de la Société Nautique de Larmor-Plage (SNL).

23. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus doivent être ramenés à terre et mis dans les poubelles prévues à cet effet.

24. PRIX

Des prix seront décernés dans chaque classe pour les 3 premiers bateaux.

25. DECHARGE DE RESPONSABILITE

- 25.1 Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques, voir RCV 4 décision de courir. L'autorité organisatrice sera déchargée de toutes responsabilités en cas de dommages matériels, de blessures ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.
- 25.2 Les concurrents sont entièrement responsables de leur propre sécurité, qu'ils soient sur l'eau ou à terre.
- 25.3 Rien, ni dans l'avis de course, ni dans les instructions de course, ni nulle part ailleurs, ne saurait diminuer cette responsabilité.

26 MAREES PORT MANECH

Samedi 7 septembre 2024 : BM 13h52 PM 19h41 – Coef. 75

Dimanche 8 septembre 2024 : PM 07h59 BM 14h24 – Coef. 71

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : Marika BONOR - Tél. 06 80 02 10 12

Président-e du comité technique : Philippe PECHE - Tél. 06 18 36 32 04

Président-e du jury : François LOZACHMEUR

ANNEXE PARCOURS »

Parcours : Pointe du Talut 17,5Mn

Aller	Cap	Distance	A laisser à
Ligne de départ (Ecrevisses)	-	-	-
marque de chenal latérale Bâbord A2	236°	2,1MN	Tribord
Tourelle Danger Isolé Les Verrès	295°	13,5MN	Tribord
Ligne d'arrivée (Port Manech)	329°	1,9MN	-

Retour	Cap	Distance	A laisser à
Ligne de départ (Port Manech)	-	-	-
Tourelle Danger Isolé Les Verrès	149°	1,9MN	Bâbord
marque de chenal latérale Bâbord A2	115°	13,5MN	Bâbord
Ligne d'arrivée (Ecrevisses)	56°	2,1MN	-

